



COMMUNE DE LONTZEN
Rue de l'Eglise 46 · B-4710 Lontzen

Ostbelgien 

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – que le Département Urbanisme est saisi – que le Gouvernement est saisi – d'une demande de:

~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Patrick Pirard et Mme Rita Savelsberg demeurant à 4710 Lontzen, Rue de Limbourg, 37

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue de Limbourg, 37 et cadastré Div I Sect D N° 191 E et 191 F.

Le projet consiste en la démolition d'un garage et la construction d'un nouveau garage et présente les caractéristiques suivantes :

R.IV.40 § 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h à 12h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Hompesch téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@gmail.com, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/04/2026 au 07/05/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 16/04/2026

Le Directeur général,
M. STANER

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P.THEVISSËN